

Mise en place de chartes de laïcité

Dans cet article, nous allons parler des chartes de laïcité que certaines villes mettent en place. Par exemple, à Montpellier, le maire Michaël Delaffosse impose aux associations de signer une charte de laïcité si elles souhaitent obtenir une subvention de la mairie.

Qu'est-ce que la laïcité ? C'est un principe qui impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou de conviction. Elle garantit la liberté de conscience, dans les limites du respect de l'ordre public. Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions.

Quelques dates importantes dans l'histoire de la laïcité en France :

Le 9 décembre 1905, la laïcité était instaurée avec le vote de la loi sur la séparation des Églises et de l'État.

« La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative (...) Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs (...) mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013. (...) . »
(source: www.education.gouv.fr)

Dans la ville de Dijon, en symbole pour la laïcité, la mairie a planté un ginkgo biloba : cet arbre symbolise la longévité, la résistance et la persévérance.

E Merlin

P Jeanne

B Gabriel

C Angelina

D Alexis